

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|--------------------------------------------------------|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="radio"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 7020 Société : R.A.M

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BATASSA SALAH

Date de naissance : 7-1-1960

Adresse : 11 A 4 EL qods Res ELFATAHNE Sidi

Boumous

Tél. : 06-84-93-35-70 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

LAKADA GOUZI Mohamed Hicham
Maladies du Sommeil
Diabète - Cholestérol - Goutte
Nutrition - Obésité
119, Bd Med Bouziane - Imm. Farhatine 6
Casablanca - Tel. : 05 22 56 37 38

INPE : 091185637

Cachet du médecin :

Date de consultation : 07 DEC. 2023

Nom et prénom du malade : BATASSA SALAH Age :
52

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : PSL

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :
PSL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
PSL

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :
PSL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
07 DEC. 2023	6		15000	INPE : 091185631 MERRADA GOUZI Mohamed HASSAN Maladies du Sommeil - Cholestérol - Hypertension - Obésité - Izziane - Inm. Farhatine 6 Casablanca - 05 22 56 37 6

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	17.12.23 NPE 092023	22444,90

ANALYSES - RADIOPHGRAPHS

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

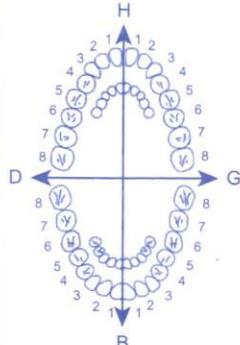
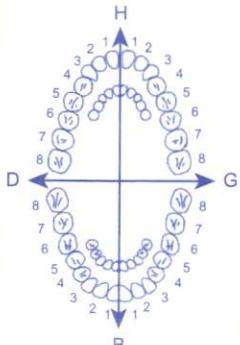
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODDE

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 00000000 00000000 35533411	G	Coefficient DES TRAVAUX <input type="text"/>
	D	21433552 00000000 00000000 11433553	B	MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

Dr. Hicham BERRADA GOUZI

Spécialiste du Sommeil

Diabétologie - Nutrition et Maladies du Poids

Ancien médecin attaché aux hôpitaux de France

Membre des sociétés savantes françaises :

SFRMS - SFD - SFN - AFERO

- Insomnies - Apnées - Polysomnographie
- Diabète - Insulinothérapie Fonctionnelle - Alimentation
- Cholestérol - Triglycérides - Goutte
- Obésité - Maigreurs - Coaching Nutritionnel

Enfants - Adultes

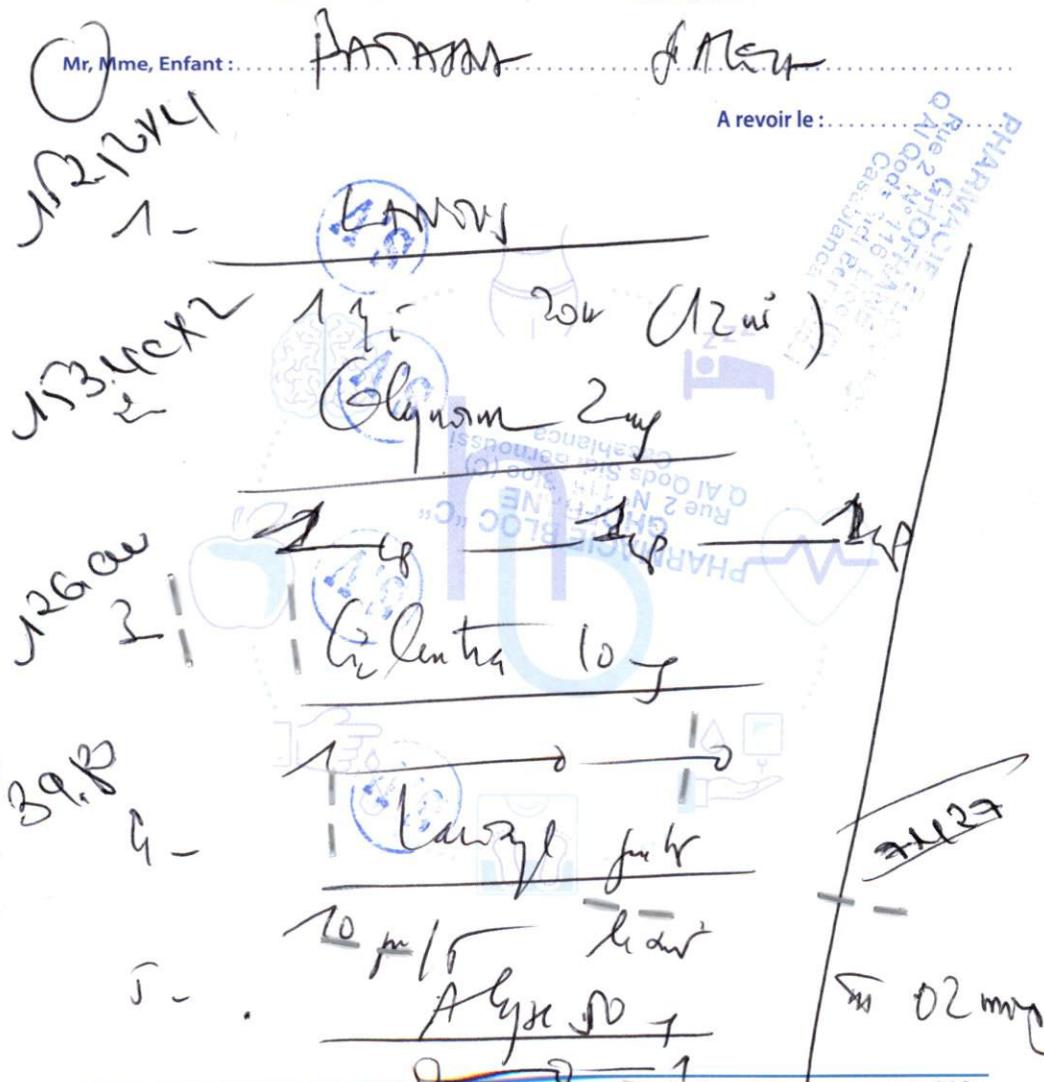


07 DEC. 2023

Casablanca le : الدار البيضاء في :

Mr, Mme, Enfant :

A revoir le :



الدكتور هشام براادة كوزي

أخصائي اضطرابات النوم
داء السكري - التغذية - أمراض الوزن

طبيب سابق بمستشفيات فرنسا

عضو الجمعيات الفرنسية للأبحاث الطبية

• الأرق - توقف التنفس - تسريحات النوم

• داء السكري المرأة الحامل، الطفل والكبير

• الكوليستيرول - الدهون الثلاثية - النقرس

• السمنة - النحافة - التربية الغذائية والسلوكية

• الأطفال والكبار

119، شارع محمد بوزيان - اقامة فرحاتين 6 - الطابق الثالث - حي السلام (فوق بنك BMCI)

119, Bd. Mohamed Bouziane - Imm. Farhatine 6 - 3ème Etage - Hay Essalama (Au-dessus de la BMCI)

05 22 56 37 38 • cabinethberrada@gmail.com - www.hichamberrada.ma

Dr. BERRADA GOUZI Mohamed Hicham
Maladies du Sommeil
Diabète - Cholestérol - Goutte
Nutrition - Obésité
119, Bd Med Bouziane - Imm. Farhatine 6
3^e Etage - Casablanca - Tél. : 05 22 56 37 38

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH

6 118001 09028

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1
Aïn Sebaâ Casablanca
Lantus Solostar 100U/ml inj
b1 Sty 3ml
P.P.V : 152,50 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1
Ain Sebaâ Casablanca
Lantus Solostar 100U/ml inj
b1 Sty 3ml
P.P.V : 152,50 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1
Aïn Sebaâ Casablanca
Lantus Solostar 100U/ml inj
b1 Sty 3ml
P.P.V : 152.50 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - P.P.1
Ain Sebaa Casablanca
Lantus Solostar 100U/ml inj
b1 Sty 3ml
P.P.V : 152,50 DH

LOT: M1062
PER: 04/2025
PPU: 139.00 D

PPV:39DH80
PER: 09/26
LOT: M3071

Maphar
Bd Alkima N° 6, QL
Sidi Bernoussi, Casablanca
Forxiga 10 mg cp pell b20
P.V. : 419,00 DH

Maphar
 Bd Alkmia N° 6, QL
 Sidi Bernoussi, Casablanca
 Forxiga 10 mg cp pell b28
 P.P.V : 419,00 DH

LOT 233004
EXP 09/2025
PPV 153.40 DH